



ETUDE DE PREFIGURATION A LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT
TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
THERMIQUES ET DE RECUPERATION SUR LE DEPARTEMENT DU VAR

Synthèse publique – JUILLET 2021



1. Présentation du Territoire :

Le département du Var, situé dans le Sud-Est de la France, est limitrophe des départements des Bouches-du-Rhône à l'ouest, du Vaucluse (sur quelques centaines de mètres à peine), des Alpes-de-Haute-Provence au nord, des Alpes-Maritimes à l'est, et est baigné par la mer Méditerranée au sud avec 432 kms de littoral.

Avec une superficie totale de 5 973 Km² dont 58 % d'espaces forestiers, le Var est un des départements les plus boisés de France. Les 1,58 Millions d'habitants sont donc inégalement répartis sur le territoire, principalement autour du littoral et des grands axes routiers. La Métropole de Toulon regroupe à elle seule 40% de la population du département.

L'activité économique est principalement tournée vers l'emploi public et le tourisme. Il faut noter que le département double sa population en été.

Le territoire est engagé depuis de nombreuses années dans la transition écologique que ce soit notamment dans les labellisations « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », « territoire zéro déchet zéro gaspillage », « contrat de transition écologique et solidaire », labellisation « Cit'ergie » ou l'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux.

2. Contexte de l'opération :

a. Le SYMIELECVAR, acteur historique de l'énergie dans le Var

Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Énergie (AODE) sur le département du Var le Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var (SYMIELECVAR) est né en mars 2001, de la volonté de regroupement de quelques communes du département du VAR sous l'égide de l'Association des Maires du VAR, pour permettre une organisation et une gestion efficace dans le domaine de la distribution publique de l'énergie électrique.

Le Syndicat Départemental est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I) regroupant aujourd'hui 140 communes, leur permettant de gérer en commun un problème d'intérêt commun. Il est constitué de 17 agents.

Le SYMIELECVAR s'est progressivement ouvert aux champs de la transition énergétique à travers le portage de plusieurs projets structurants comme des actions dans le domaine de l'éclairage public ou le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. De plus le Syndicat a développé 21 installations photovoltaïques.

Sur le plan de la gouvernance, le Syndicat est présidé par Michel OLLAGNIER. Il siège au sein d'un bureau, accompagné de quinze vice-présidents et onze membres du bureau Syndical. Enfin la vie du SYMIELECVAR est animée par plusieurs commissions parmi lesquelles un Club Énergie et par de nombreuses assemblées territoriales. De plus le Syndicat organise un salon « SMART ENERGIE » tous les deux ans consacré à la transition énergétique et à la mobilité durable.

b. Le SYMIELECVAR et le développement des EnR thermiques et des réseaux

Dans ce contexte, le SYMIELECVAR souhaite approfondir son accompagnement à destination de ses communes adhérentes dans la maîtrise de l'énergie et favoriser l'émergence de projets locaux d'énergies renouvelables par exemple sur des accompagnements pour des audits énergétiques, et le développement de projets d'installations d'énergies renouvelables thermiques et de récupération de toutes tailles. Le doublement des aides allouées au Fonds Chaleur de l'ADEME, ainsi que l'élargissement de ces subventions à de plus « petits » projets à travers la mutualisation, offre un cadre favorable à cette ambition.

3. L'étude de préfiguration

L'étude de préfiguration est l'étape préalable à la conclusion d'un contrat de développement territorial des EnR thermiques & de récupération. Elle est réalisée en conformité avec le cahier des charges de l'ADEME. Elle a pour objectif de faire l'inventaire des filières d'énergie renouvelables et de récupération (potentiels d'utilisation, chiffres clés), de sélectionner les filières prioritaires et de fournir une stratégie pour leur développement.

L'étude a porté sur l'ensemble du département du Var et se décompose en 4 phases :

- Analyse des potentiels et prospection
- Animations et note d'opportunités
- Engagement des porteurs de projets et évaluation de l'opportunité d'un contrat
- Signature éventuelle d'un CT EnR et restitution aux partenaires

a. Analyse des potentiels et prospection

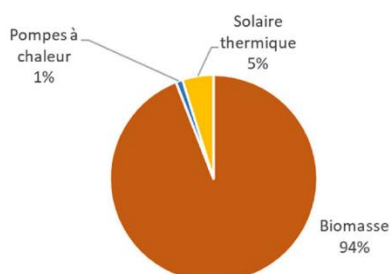
i. Les filières étudiées

Les différentes filières d'énergies renouvelables et de récupération considérées dans cette étude sont les filières de production de chaleur renouvelable :

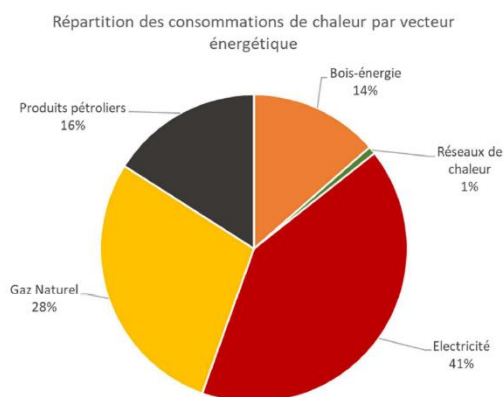
- Solaire thermique,
- Géothermie,
- Biomasse,
- Énergies de récupération de chaleur fatale.

ii. Productions de chaleur renouvelable actuelle

Production EnR thermique actuelle - Var



La production totale recensée sur le territoire est de 841 100 MWh. Cette production est issue en majeure partie de la biomasse.

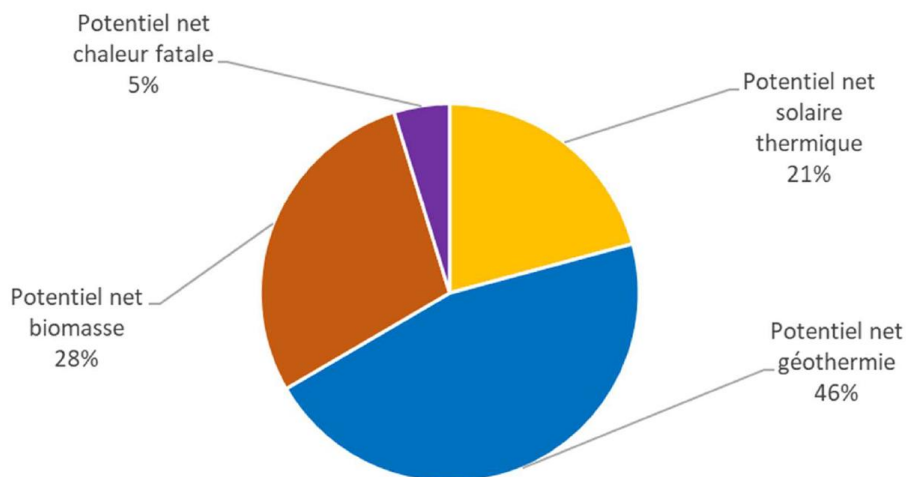


La répartition des consommations de chaleur estimées par commune et par vecteur est présentée ci-dessous. Cette cartographie présente notamment la part des produits pétroliers dans les consommations de chauffage par commune. Les différences observées peuvent être expliquées par l'année de construction des bâtiments. En effet en 1975, environ 40% des logements neufs étaient chauffés par des produits pétroliers, contre 2% en 2007.

iii. Potentiel de production d'énergies renouvelables thermiques

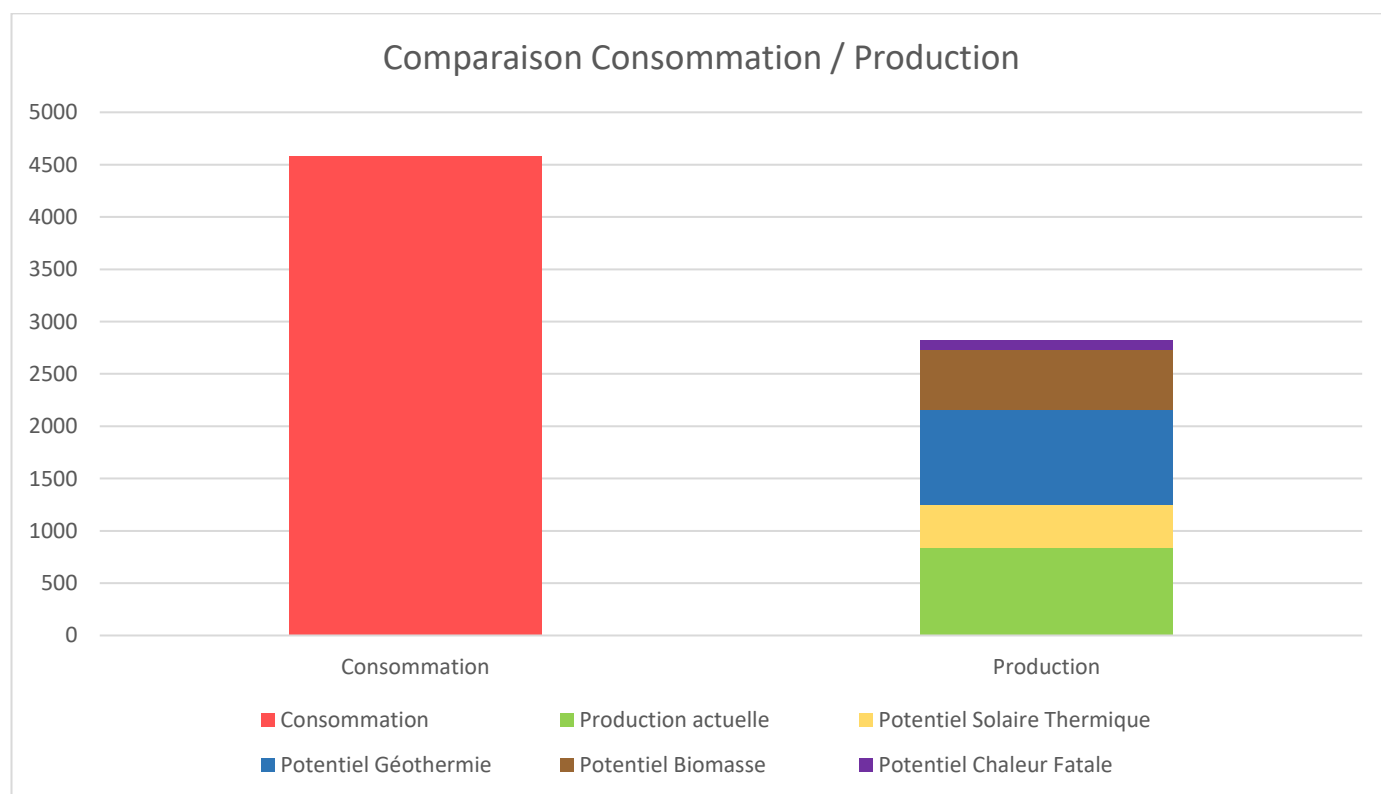
Les potentiels de production de chaleur renouvelable actuelle se répartissent ainsi :

Répartition du potentiel de chaleur renouvelable sur le territoire du var



Le potentiel de production de chaleur renouvelable, tout type confondu, est estimé à **1 978 GWh**.

Le potentiel de production représente donc **43%** des consommations actuelles estimées.



b. Notes d'opportunité

i. Notes d'opportunités réalisées

Le SYMIELECVAR a fait réaliser par son prestataire le bureau d'étude Akajoule, plusieurs notes d'opportunités entièrement financées par l'Ademe et le SYMIELECVAR.

Nombres de projets issus des notes d'opportunité : 42

Les projets font ressortir des choix au niveau des énergies renouvelables thermiques retenues :

- 22 projets bois-énergie dont :
- 10 projets de Géothermie sur sondes,
- 1 projet de géothermie sur nappe,
- 8 projets de solaire thermique,
- 1 projet de récupération de chaleur.

La répartition par intercommunalités est la suivante :

EPCI	Nombre de projets étudiés	Production ENR MWh/an (pondérée)
CC du Golfe de Saint-Tropez	16	6700
CC Cœur du Var	11	506
Dracénie Provence Verdon Agglomération	4	302
CC Lacs et gorges du Verdon	3	466
Toulon Provence Méditerranée	3	118
CA de la Provence Verte	2	107
CA Var Estérel Méditerranée	2	227
CC Méditerranée Porte des Maures	2	134
CA Sud Sainte Baume	0	0
CC Vallée du Gapeau	0	0
CC Pays de Fayence	0	0
CC Provence Verdon	0	0

Résultat :

	Total MWh	Total MWh pondéré	Total surface solaire	Total surface solaire pondérée	Seuil d'éligibilité
Bois énergie	9490	7918,02	0	0	> 1200 MWh/an
Géothermie sur nappe	62	37,2	0	0	> 70 MWh
Géothermie sur sondes	729,1	548,79	0	0	> 25 MWh
Solaire thermique	208,8	175,95	237	183	> 25m²
Total	10490	8680	237	183	

Tableau de synthèse

Le scénario envisagé identifie un potentiel de **16,3 GWh** de production d'ENR thermiques mises en place sur la période de 2021-2024.

CT EnR 83	Contrat 2021-2024	Contrat 2025-2028
Communes et EPCI	10,1 GWh (dont 8 GWh note opp)	10 GWh
EHPAD / Maison de retraite	1,8 GWh (dont 0,4 GWh note opp)	3,6 GWh
Hôpitaux / Cliniques	1 GWh	2 GWh
Entreprises / Industries	0,5 GWh	1 GWh
Tourisme	0,8 GWh (dont 0,1 GWh Note opp)	1,5 GWh
Collèges et Lycées	1 GWh	1 GWh
Universités	?	?
Agriculture	0,1 GWh	0,5 GWh
Logements collectifs	1 GWh	2 GWh
Total estimé	16,3 GWh	21,6 GWh

L'engagement du SYMIELECVAR pour un contrat 2021-2024, serait donc de :

- ⇒ 16,3 GWh de production annuelle,
- ⇒ Avec un minimum de 42 projets dont au moins 10 hors biomasse.

1- Engagement de l'Ademe

Ce niveau d'objectif proposé par le SYMIELECVAR se traduirait, pour l'Ademe, par un financement des actions du SYMIELECVAR à hauteur de :

Pour l'animation :

- ⇒ 163 000€ pour une part fixe répartis sur les années 1 et 2 du contrat,
- ⇒ 163 000€ pour une part variable versée au prorata de l'atteinte des objectifs en année 3.

Pour la gestion déléguée :

- ⇒ Jusqu'à 39 999€ sur justificatif des dépenses engagées.

Le dispositif prévoit également des financements au profit des porteurs de projets (aides à l'investissement en ingénierie et en travaux) de l'ordre de 4,9 M€ pour un montant total d'investissement estimé à 13 M€.

Cette aide de 4,9 M€ pourrait se répartir ainsi :

Type d'énergie	Montant Fonds Chaleur estimé
Réseau de chaleur	900 000 €
Production Biomasse	2 600 000 €
Production Solaire Thermique	100 000 €
Production Géothermique	1 300 000 €
Total	4 900 000 €